Commune de

LIGNIÈRES-LA-CARELLE

(Sarthe)

2e modification du plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration du PLU le 20 décembre 2002

Projet arrêté le 4 juin 2004

Plu approuvé le 27 janvier 2005

1re modification approuvée le 8 février 2008

2e modification approuvée le 25 juin 2012

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2012 approuvant la 2e modification du plan local d'urbanisme de la commune de Lignières-la-Carelle

Le maire,

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage de l'ensemble de la commune

Date :	Phases :	Échelle :	Pièce n°
8 juin 2012	Approbation	1 / 5 000	4.1

Mairie de Lignières-la-Carelle, (72610), tél/fax : 02 33 26 93 85 / E-mail : mairie.lignieres72@wanadoo.fr
agence Gilson & associés Sas, urbanisme & paysage, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres
tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsonpaysage@wanadoo.fr
Fond de plan dressé par SARL TOPDESS Géomètres Topographes, 14 rue Albert Giroux 61200 ARGENTAN. tél : 02.33.35.75.37 fax : 02.33.35.75.40 E-mail : topdess@wanadoo.fr

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	
1	Aménagement routier	(commune)
2	Extension de la mare aux loups : agrandissement du site, consolidation des berges et aménagement paysager des abords	(commune)
3	Création d'une voie d'accès, réalisation de parking et de constructions futures au sud de la mairie	(commune)
4	Extension du plateau sportif	(commune)
~~5~~	~~Extension du cimetière~~	~~(commune)~~ SUPPRIMÉ
6	Aménagement du carrefour vers les Bignons	(commune)
~~7~~	~~Future station d'épuration~~	~~(commune)~~ SUPPRIMÉ

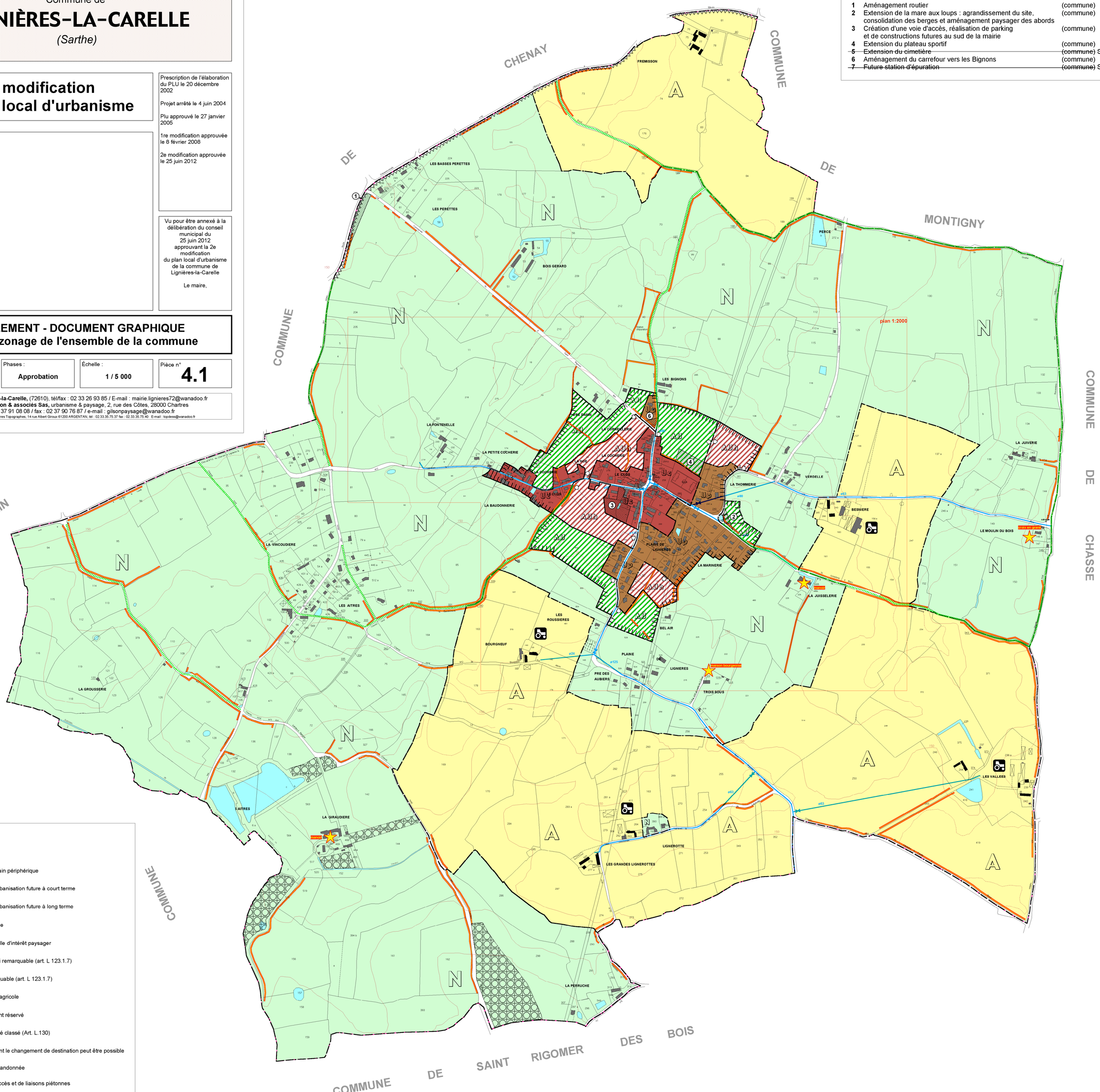

Légende

- Uc — Le bourg
- Up — Secteur urbain périphérique
- AUh — Secteur d'urbanisation future à court terme
- AU — Secteur d'urbanisation future à long terme
- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle d'intérêt paysager
- Élément bâti remarquable (art. L 123.1.7)
- Haie remarquable (art. L 123.1.7)
- Exploitation agricole
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé (Art. L.130)
- Bâtiment dont le changement de destination peut être possible
- Chemin de randonnée
- Principe d'accès et de liaisons piétonnes
- Interdiction d'accès nouveaux sur la Rd 16
- Droit de préemption urbain instauré par délibération du conseil municipal du 25 juin 2012